

Communiqué de presse

**Clubster NSL obtient le renouvellement de son label national de Pôle de compétitivité, en pleine course pour la réussite du Biocluster Eurasanté 2030**

*Le 27 mars dernier, le Ministre délégué chargé de l'Industrie a présenté les résultats de l'appel à candidatures pour la phase V des pôles de compétitivité. La nouvelle phase (2023-2026) a permis la sélection de 55 pôles de compétitivité auquel le Gouvernement renouvèle sa confiance. Coup d'éclairage sur l'un d'entre eux, Clubster NSL (Nutrition Santé Longévité), dont l'une des thématiques stratégiques prioritaires porte sur le diagnostic, la prévention et la prise en charge des maladies chroniques – un sujet pleinement aligné avec la candidature lilloise « Eurasanté 2030 » candidat à l'AMI Bioclusters du Plan France Innovation Santé 2030 dont le pôle est membre fondateur.*

**Bilan et perspectives d'un pôle moteur d'un écosystème d'innovations de pointe**

La candidature de Clubster NSL à sa relabellisation a été l'occasion de constater la réussite de la fusion de Clubster Santé et du Pôle NSL opéré en 2019 afin de suivre la feuille de route de la phase IV des pôles de compétitivité, et ainsi donner naissance au pôle « Clubster NSL » que nous connaissons aujourd'hui.

Les indices attestant de cette réussite sont nombreux, malgré une période marquée par la crise sanitaire, source de défis et d'opportunités industrielles pour les entreprises du secteur : croissance du nombre d'adhérents de 300 à 350 avec un élargissement vers les profils medtech, hospitech et santé digitale ; un modèle économique pérenne du Pôle avec un budget en hausse de 3.1M€ à 3.6M€ avec un financement privé supérieur à 60% et en croissance ; le succès de l'accompagnement des membres dans leur recherche de financements notamment grâce à la création de Captech Santé Nutrition, 1<sup>er</sup> fonds d'investissement régional santé de France, et l'animation de la plateforme Invest'Innove ayant permis de lever plus de 20 millions d'Euros sur la période ; la labellisation de projets collaboratifs, avec plus de 25 projets lauréats remportant 39 millions d'€ d'aides à l'innovation sur ces 4 dernières années ; un pôle résolument européen, avec un rôle en tant que leader ou partenaire de projet aux côtés d'Eurasanté dans plus de 30 projets sur la période 2016-2021,...

Fort de ce bilan en croissance, les objectifs à atteindre pour la phase V (2023-2026) sont élevés : l'atteinte d'un réseau de 400 adhérents et d'un budget de 4.9 millions d'Euros d'ici 2026 majoritairement privé, la participation et/ou le portage à des projets structurants pour la filière, le dépôt de 10 projets européens par an,...

**Un pôle positionné sur la thématique des maladies chroniques, socle de la candidature lilloise Bioclusters**

Depuis la fusion de 2019, Clubster NSL anime son écosystème autour de 3 domaines d'activités stratégiques :

- La prévention, le diagnostic et la prise en charge des maladies chroniques (diabète, obésité, inflammation, cancers) ;
- La promotion de la santé par une alimentation saine, durable et traçable ;
- L'accompagnement des personnes âgées ou fragiles et prévention de la dépendance.

**La première de ces thématiques est celle actuellement travaillée dans la candidature lilloise à l'AMI Bioclusters du Plan France Innovation Santé 2030, dont Clubster NSL est l'un des membres fondateurs.**

Les maladies chroniques sont un enjeu de santé publique croissant dans le monde. En France, cela représente 20 millions de patients chroniques, un patient sur trois souffrant de comorbidités, et les coûts de soins pour ces patients sont près de 7 fois plus élevés que pour les autres patients. En raison de la complexité de ces maladies, la prise en charge traditionnelle principalement axée sur la résolution des crises aiguës et la médication sont insuffisantes. Le traitement et la prévention des maladies chroniques impliquent une prise en charge globale du patient, qui nécessite innovation en santé numérique, nutrition, solutions innovantes de diagnostic, dispositifs médicaux. Elle nécessite une collaboration plus étroite entre les sciences de l'ingénieur et la recherche médicale/biologique, et entre les institutions publiques et les entreprises de toutes tailles, allant des start-ups et PME jusqu'aux groupes internationaux.

L'ambition du projet de Biocluster nommé « Eurasanté 2030 » est ainsi de transformer la trajectoire des soins et la qualité de vie des patients atteints de maladies chroniques. Au-delà des enjeux médicaux, il s'agit également de répondre aux enjeux socio-économiques en apportant l'excellence de la recherche médicale et l'accès à des solutions et équipements d'excellence favorisant la création de nouveaux concepts et leur maturation technologique, clinique et réglementaire jusqu'à leur mise sur le marché.

### **Une nouvelle phase de labellisation proposée par l'Etat, preuve de la valeur ajoutée « indéniable » des pôles de compétitivité**

Ce nouvel appel à candidatures reconnaît la valeur du travail des équipes des Pôles pour accompagner les projets d'innovation, leur capacité à animer un écosystème, apporter une expertise à leurs adhérents et aider les porteurs d'innovation à monter des projets solides puis à en trouver les financements nécessaires. Selon une étude réalisée par la DGE (Direction Générale des Entreprises) permettant l'analyse des résultats des Pôles de compétitivité durant la phase IV sur la croissance des entreprises adhérentes, la valeur ajoutée des pôles est « indéniable ». En effet en moyenne, sur la période 2013-2019, les entreprises adhérentes à un Pôle de compétitivité français ont vu leur CA croître de 300K€ par an et leur masse salariale croître de 8 emplois par an (par comparaison aux entreprises non adhérentes). Parmi les services des Pôles les plus plébiscités par les entreprises : l'accès à des informations de qualité sur leur secteur, des mises en relation qualifiées, et un soutien de taille dans la recherche de financements et le montage de projets collaboratifs.

La phase V des pôles vise à impulser une nouvelle orientation en cohérence avec les écosystèmes locaux, les priorités des régions qui pilotent la politique avec l'État, et en adéquation avec les priorités nationales, notamment celles du plan France 2030. L'accompagnement des projets innovants de leurs adhérents par les pôles s'articulera dans cette phase V autour de trois grands axes :

- Le renforcement de l'action des pôles au niveau européen ;
- L'émergence d'écosystèmes d'innovation mieux interconnectés, permettant l'articulation des priorités régionales et nationales ;
- Le soutien et l'accompagnement des PME françaises dans leurs transformations et le développement de produits et procédés innovants, au centre de leur compétitivité.